Bases des assurances de dommages – AABRA

Code produit : AABRA
Niveau : Initiation
Modalité : E-learning
Durée (en heure) : 14.0

Tarif : 300,00 € HT
Eligible DDA : oui
Public :

Nouveaux collaborateurs des sociétés d’assurances, intermédiaires d'assurance et leurs salariés

Prérequis :

aucun

Objectif

Connaître les différentes garanties en assurances de dommages et appréhender les règles d’indemnisation

Programme de la formation

- Les assurances de dommages en France
- Principaux mécanismes des assurances de dommages
- Risques couverts et garanties
- Valeur des biens et calcul de la prime
- Différentes responsabilités

- Responsabilité civile contractuelle
- Responsabilité civile délictuelle ou quasi délictuelle
- Cas de responsabilité civile délictuelle ou quasi délictuelle
- Quiz final

Une assistance technique et pédagogique de l'apprenant est assurée tout au long de la formation via une adresse mail permettant de contacter soit le service en charge des aspects techniques et logistiques, soit un formateur expert du domaine abordé, avec une réponse dans les 48 heures.

Moyens d’évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d’exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l’issue du stage
- Questionnaire d’évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

En mêlant les différents styles d'apprentissage, nos modules favorisent la mémorisation :

- Méthode expositive : contenu médiatisé, hiérarchisé et linéaire
- Méthode démonstrative : propositions d'activités favorisant l'intervention de l'apprenant
- Méthode interrogative : questions et/ou consignes permettant à l'apprenant de découvrir de nouvelles connaissances en recherchant les informationsdans des ressources pédagogiques
- Méthode active :l'apprenantest amené àretrouverdes informations contenues dans le module pour résoudre un problème ou répondre à une question

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.